

Menace sur l'anti-corruption roumaine

■ Fraîchement élu, le gouvernement roumain essaie de faire adopter deux ordonnances d'urgence. Au profit de personnes ayant écopé de condamnations pour infractions graves, dont quelques personnalités importantes.

En Roumanie, le gouvernement de centre gauche Grindeanu, installé à la suite de la victoire massive des socio-démocrates (PSD) aux élections générales du 11 décembre dernier, n'a pas joué des "100 jours d'état de grâce". Cas sans précédent ces 25 dernières années, seulement deux semaines après son installation, plusieurs dizaines de milliers de gens étaient sortis manifester leur colère contre lui dans les rues de Bucarest et dans d'autres grandes villes. Et non sans raison : le gouvernement avait essayé de faire adopter en grande hâte deux ordonnances d'urgence (qui ont force de loi). Les dites ordonnances avaient été préparées dans le plus grand secret et, qui plus est, leur contenu n'avait jamais été discuté ni pendant la récente campagne électorale, ni soumis auparavant au débat public, selon la coutume. Et pourtant, le contenu en était purement explosif : on envisageait, à travers la modification de quelques articles du Code pénal, un octroi de grâce collective, d'une part et, de l'autre, la décriminalisation de certaines infractions pénales.

Au profit de détenus "de luxe"

La rédaction de l'une des deux ordonnances semble servir en fait les intérêts

des personnes ayant écopé de condamnations pour infractions graves, tels faits de corruption, infractions commises en rapport avec le service public, infractions contre la justice et infractions électORALES. En réalité, parmi les quelque 3 000 détenus qui auraient été libérés suite à l'application des deux ordonnances, il y en a quelques dizaines ou centaines "de luxe" : hommes politiques importants, anciens ministres, parlementaires, maires, hommes d'affaires riches, patrons des médias – tous ayant subi des peines d'emprisonnement pour corruption ou délits assimilés. Beaucoup d'autres sont en cours d'instruction et sont envoyés en première instance. Le président de la Chambre des députés, en même temps président du Parti socio-démocrate (PSD), M. Liviu Dragnea, "l'homme fort" qui se trouve derrière le gouvernement actuel, a été condamné à deux ans avec sursis pour avoir fraudé un référendum en 2012, ce qui par la suite l'a empêché de devenir, comme il en avait l'intention, Premier ministre. Cette ordonnance "dédiée" est d'autant plus ostentatoire que l'on voit que les condamnations avec sursis devraient jouir elles aussi de la grâce collective.

La deuxième ordonnance en question, modifiant des dispositions du Code pé-

nal et du Code de procédure pénale, décriminalise des faits susceptibles d'être l'œuvre des dignitaires et hauts fonctionnaires publics. Si l'abus de pouvoir était décriminalisé grâce à une habile reformulation, les procès et les instructions en cours où ces derniers sont impliqués seraient stoppés et ils seraient par là innocentés. Pire encore, conditionner les instructions pénales pour infractions d'abus de pouvoir de l'existence de plaintes préalables rend pratiquement impossible l'instruction d'un tel abus puisque, dans ce cas précis, les inculpés eux-mêmes devraient solliciter au parquet d'instruire leur propre conduite.

Populistes et ennemis de la justice

La menace commune à l'intention d'une caste trans-partis a coalisé tous ces ennemis notoires contre la justice,

mais a aussi créé une excellente réputation à la DNA (le parquet spécialisé) et à sa cheffe, Laura Codruta Kövesi. Par ailleurs, la lutte anti-corruption jouit du soutien du président de la République, M. Klaus Iohannis, de certains partis

d'opposition, de l'Union européenne, de la majorité des magistrats roumains, de bons nombres d'ONG et personnalités publiques. Et pourtant, la majorité parlementaire appartient aujourd'hui aux ennemis de la justice, élus sur la base d'un programme économique populiste où, en revanche, on ne parle guère d'octroi de grâce collectif ou de décriminalisation.

Cela dit, la mise en application des deux ordonnances serait un coup mortel porté à l'anti-corruption. L'Etat roumain risquerait

de tomber complètement aux mains de groupes maffiosi, illégitimes du point de vue moral (même si légitimés par le dernier processus électoral !), prêts à adopter une législation qui leur soit favorable à eux et à leurs groupes d'intérêt.

Le danger est là

Pour l'instant, les deux ordonnances n'ont pas encore été émises grâce à une audacieuse action de blocage de dernière minute du président de la République, M. Iohannis, suite à son inatten-

due pre-

sence parfaitement constitution-

nelle à ladite

réunion du gouvernement. Rendues ainsi publiques, elles sont déjà désapprouvées par le procureur général (le chef du ministère public), par le procureur en chef du parquet anti-corruption (la DNA), par le Conseil supérieur de la Magistrature (le CSM), par des organisations nationales des procureurs et des juges, par les médias indépendants, par un nombre important d'ONG. Nombre d'ambassadeurs accrédités à Bucarest se sont déjà eux aussi exprimés à cette occasion contre les atteintes portées à l'état de droit. Nous attendons qu'elles soient aussi condamnées par la Commission européenne. D'autres manifestations importantes sont annoncées pour les jours suivants. Car le danger est toujours là : le gouvernement Grindeanu est en mesure de les faire adopter à tout moment – peut-être un peu ajustées, façon de faire croire à des conces-

→ Les membres du Groupe pour le Dialogue social (GDS) – Gabriel Liiceanu, Magda Carneci, Andrei Oisteanu, Andrei Cornea, Andreea Pora, Vlad Alexandrescu, Monica Macovei, Sorin Ionita, Laura Stefan, Brindusa Armanca, Rodica Culcer, Radu Bercea, Ion Vianu, Victor Bârsan, Eugen Ciurtin, Sorin Alexandrescu, Vladimir Tismaneanu, Eugen Vasiliu, Daniel Cristea-Enache, Vlad Zografî, Smaranda Vultur, Stere Gulea, Mircea Dumitru, Rodica Palade, Dan Grigore, Raluca Alexandrescu, Alexandru Lazescu, Radu Filipescu, Smaranda

Enache, Cristian Preda, Livius Ciocarlie, Mariana Celac, Horea Murgu.